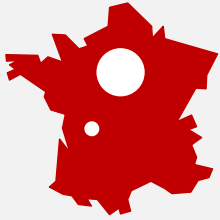


Projet Départemental Essonne 2016-2020

La Fondation des Amis de l'Atelier en France



Depuis plus de 50 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne 2 700 personnes en situation de handicap mental ou psychique, au sein de ses 66 établissements et services dans 8 départements. Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie. La Fondation favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.

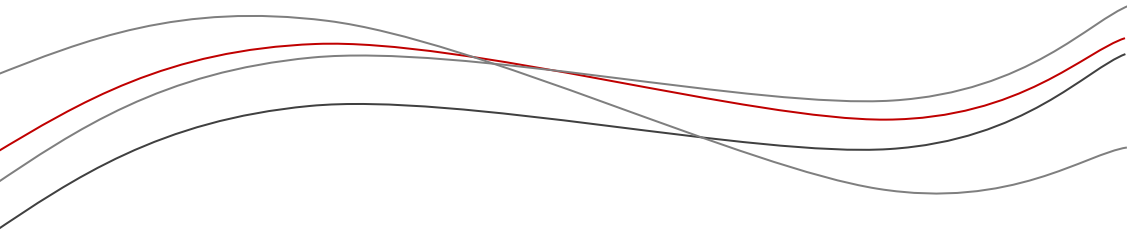
UN CONTEXTE NATIONAL ANIMÉ PAR LA RECHERCHE DE LA COHÉSION DE L'ACTION ET DE LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS

Alors que le secteur médico-social est effectivement engagé dans une réforme profonde de son organisation comme de ses pratiques, la réforme de l'Etat vient dans le même temps vigoureusement modifier l'architecture territoriale de la République.

Si le périmètre de la région Île-de-France n'est pas impacté par la loi relative à la délimitation des régions, la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) vient toutefois profondément bouleverser les équilibres territoriaux notamment par :

- La création de la métropole du Grand Paris,
- La rationalisation de l'échelon communal, le renforcement de ses compétences dans une forte incitation à la mutualisation, l'intégration et l'inter-communalité,
- La réaffirmation de la compétence et de l'expertise sociale de l'échelon départemental. Cadre d'action de proximité de l'État mais aussi « chef de file » de la solidarité sociale, de la prévention et de la prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes.

La Fondation des Amis de l'Atelier inscrit ainsi ses dispositifs locaux dans un cadre départemental, animé d'un projet spécifique, visant la mise en œuvre concrète de son projet institutionnel et la déclinaison opérationnelle de ses objectifs stratégiques.



UN DÉPARTEMENT BIEN ÉQUIPÉ MARQUÉ PAR LES EFFETS DU VIEILLISSEMENT ET UNE CARENCE EN PLACES D'ACCUEIL POUR LES AUTISTES

L'Essonne, un des départements franciliens les plus étendus, a développé une offre de places relativement diversifiée, ce qui fait partie de ses points forts. On note en particulier la concentration d'établissements spécialisés et expérimentaux : MAS expérimentales ou spécifiques, des petites maisons spécialisées pour adultes autistes, ESAT hors les murs, service expérimental d'évaluation et d'accompagnement à domicile destiné à la prise en charge de personnes autistes.

Les faiblesses de l'offre se situent, comme dans toute l'Île-de-France, sur les équipements destinés à l'autisme et aux TED : 65 enfants et adolescents restent à domicile sans solution. Par ailleurs, 9,4% des personnes bénéficiant d'un droit ouvert à l'hébergement en Essonne sont pris en charge en Belgique, soit 2 fois plus que d'autres départements franciliens.

Le vieillissement des personnes handicapées alerte aussi sur la nécessité de retravailler l'offre existante, d'autant que plus d'1/3 de personnes bénéficiant de l'AAH ont plus de 50 ans. L'équipement est insuffisant au niveau des SAVS et SAMSAH pour faire face à l'augmentation des besoins d'accompagnement au domicile, notamment dans le handicap lourd.

Les transports ne sont pas adaptés aux caractéristiques géographiques du département.

Les recommandations départementales pour les 5 ans à venir s'appuient sur des constats convergents issus du SROSMS et du schéma départemental 2013-2018 et portent notamment sur :

- L'amélioration de l'offre autisme et la réponse aux personnes sans solutions.
- La promotion d'une politique d'aide aux personnes handicapées vieillissantes qui respecte la notion de parcours.
- L'amélioration des prestations fournies au domicile des personnes handicapées (plateformes de services).
- Le soutien de l'activité des ESAT par le développement d'accueil de jour, de services passerelles.
- Le soutien aux aidants par des propositions de répit.
- Le développement de l'insertion dans la Cité, notamment via le logement et les transports.

La prévention des ruptures de parcours, qui traverse l'ensemble de ces recommandations, rappelle l'enjeu majeur du décroisement et de la coordination entre différents secteurs : celui du sanitaire et du médico-social, celui du secteur des personnes handicapées et des personnes âgées.



LE PROJET DE LA FONDATION EN ESSONNE

Implantée sur le département depuis 1990, la Fondation propose aux personnes adultes en situation de handicap, une offre de 8 établissements pour 349 places réunies géographiquement dans le Nord-Ouest du département.

- Un dispositif « Âge libre » destiné aux personnes handicapées vieillissantes est en cours d'expérimentation.
- 2 ESAT : 165 places (tout handicap).
- 2 foyers de vie : 73 places (tout handicap et handicap psychique).
- 2 SAVS : 71 places (handicap mental et psychique).
- 1 centre d'accueil de jour : 19 places (handicap psychique).
- 1 résidence accueil : 10 places (handicap psychique).

Dans le cadre de ce projet, 5 axes ont été définis pour les 4 années à venir (2016-2020).

1 ACCOMPAGNER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS DES USAGERS

Adapter nos modèles d'organisation à la diversité des situations de handicap et des projets des personnes pour permettre que les passages ne soient pas synonymes de rupture, mais d'accès à une autre forme d'accomplissement.

- Favoriser les séjours de rupture et de découverte, d'évaluation entre établissements
- Redéfinir le projet « Âge libre », sa compétence géographique, son organisation et son financement

2 DÉVELOPPER LA MUTUALISATION DES SERVICES

Les nouvelles modalités d'évaluation de la performance qui accompagnent la contraction des financements nous engagent à transformer nos pratiques d'exécutions budgétaires en recherche permanente d'efficacité fondée sur la mesure des efforts consentis et des résultats obtenus.

- Développer et pérenniser les activités des 2 ESAT sur la même zone d'activités
- Réduire collectivement les dépenses, mesurer les économies, pour accroître les moyens
- Mettre en place un CPOM Conseil départemental



3 ADAPTER L'OFFRE FONDATION SUR LE DÉPARTEMENT

Offrir des opportunités de réponses innovantes aux évolutions des besoins des personnes en situation de handicap

- Développer une offre d'hébergement accompagnée pour les usagers
- Développer des moyens de transports alternatifs.

4 CAPITALISER NOS PARTENARIATS

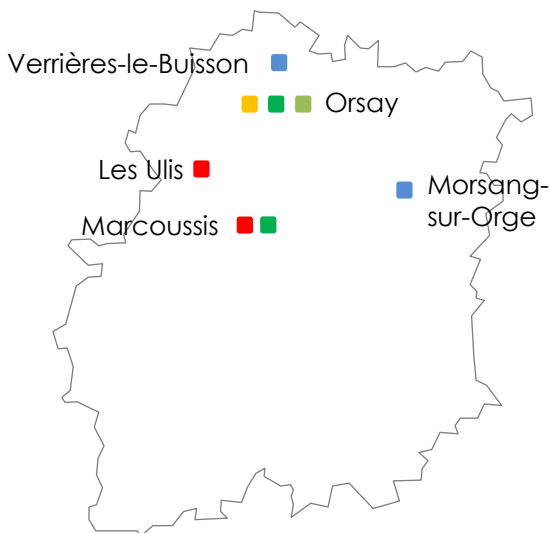
La Fondation souhaite continuer à travailler dans une dynamique de décloisonnement, afin de réfléchir ensemble à des nouveaux modes d'accompagnement, à des projets innovants, à la mise en commun de ressources humaines, matérielles, ou financières, chaque fois que nécessaire et pour réaliser des buts communs.

- Poursuivre la formalisation de nos collaborations (secteur sanitaire, service de soins à domicile, organismes tutélares...)
- Renforcer nos liens avec les bailleurs
- Développer des liens avec le SIAO
- Faire partie du comité de pilotage du Conseil local de santé mentale

5 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE LA FONDATION VIS-À-VIS DES DÉCIDEURS ET DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO SOCIAUX

La Fondation souhaite partager avec les pouvoirs publics le souci de répondre aux besoins existants et émergents de la population dans le cadre d'un fort partenariat

- Faire mieux connaître la Fondation au secteur médico-social et aux acteurs économiques
- Participer à l'animation du département
- Maintenir une collaboration forte avec les CCAS et les mairies d'implantation de nos établissements afin de développer des réponses communes
- Mieux connaître nos partenaires et accroître notre capacité de rapprochement avec d'autres associations.



■	ESAT (Établissement d'Aide par le Travail)
■	Foyers de vie Foyers d'hébergement
■	SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale)
■	Maisons Relais Résidences Accueil
■	SAJ (Service d'Accueil de Jour)

334 places
144 salariés



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Direction Départementale d'Essonne
Marlène BERTIN-GIL
17 rue de l'Égalité 92290 Châtenay-Malabry
m.bertingil@amisdelatelier.org
Port. : 06 98 31 55 15

www.fondation-amisdelatelier.org